



Plus-value sur la vente d'un appartement

Par Linlin 83

Nous vendons un appartement mon fils a la nue-propiété ma femme et moi nous avons l'usufruit nous vendons cet appartement ma femme est sa résidence principale, car pour le fisc que nous sommes séparés devant nous payer une plus-value sur la vente de l'appartement

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?
C'est "usufruit".

Votre fils est-il d'accord pour vendre ?

C'est l'acquéreur qui paye la plus-value.
Votre question concerne la taxe sur la plus-value.

Chacun vend sa part de propriété.
Seule votre femme dont c'est la résidence principale peut être exonérée de taxe sur sa part.
Il y a un abattement selon la durée de détention.

Le notaire fera le calcul.